

un niveau raisonnable et n'ont jamais constitué un fardeau pour les contribuables.

Il n'y a pas lieu d'aller chercher ailleurs des bureaucrates pour diriger ces offices qui sont assez compétents pour diriger eux-mêmes leur propre industrie. Une seule chose est nécessaire; assurer le même genre de contrôle d'un bout à l'autre du Canada. Je crois aux offices nationaux de commercialisation.

L'hon. M. Olson: C'est justement là-dessus que porte le bill.

M. Bigg: Ce n'est pas exact.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. La parole est au député de Lotbinière (M. Fortin) pour un rappel au Règlement.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous demander de faire le compte des députés. J'ai l'impression que nous n'avons pas quorum.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Je vais demander au greffier de compter les députés immédiatement.

Le comptage révèle la présence de 21 députés.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Je député de Pembina (M. Bigg).

M. F. J. Bigg: Monsieur l'Orateur, le fait que nous ayons à peine le quorum n'enlève rien, j'espère, à la gravité de la situation. Ce bill est important. D'après le ministre, il ne fait que prévoir l'établissement d'offices nationaux de commercialisation. Je le comprends parfaitement. Ce qui m'inquiète, c'est que je n'y vois aucune disposition permettant à l'industrie de conserver ou d'accroître le contrôle de ses propres affaires. Si ce conseil allait être créé sur le modèle des offices provinciaux de commercialisation, au moins la moitié de mes critiques se volatiliserait.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député. Je voudrais lui signaler certaines dispositions révélant que le but premier de ce bill, du moins au début, c'est de coordonner les efforts des offices provinciaux de commercialisation.

M. Bigg: Je suis très heureux de voir qu'aucun effort ne sera ménagé en vue de coordonner les offices de commercialisation existant déjà dans les provinces et qui sont efficaces. C'est la suite qui me préoccupe. Je m'inquiète à propos de ce que j'appellerai le chèque en blanc, et du fait que le bill lui-même ne comporte rien qui indique que tout au long du processus les cultivateurs assumeront eux-mêmes le règlement de leurs problèmes de commercialisation. Il y a au Canada des cultivateurs intelligents et capables. Ils sont capables de prendre en mains toutes les opérations énoncées dans ce bill. Je ne suis pas du tout convaincu qu'une fois en possession du chèque en blanc, l'administration le trouvera à sa mesure. L'expérience du passé donnerait à penser le contraire. Tels que je les vois énoncés, les pouvoirs se révéleraient absolus. On verrait qu'il importe de conférer au conseil certains pouvoirs dans des cas où il n'aurait pas la conviction que la commercialisation est pratiquée d'une manière efficace. Je ne vois rien qui indique qu'au cas où le conseil ne serait pas satisfait de la commercialisation des volailles, le système de commercialisation en question ne serait pas supprimé. On s'apercevrait de l'absence de toute garantie.

L'hon. M. Olson: Il ne sera pas appliqué s'il ne satisfait pas les cultivateurs.

M. Bigg: Ce ne sont pas les cultivateurs qui rédigent ce texte, c'est nous. De nombreux cultivateurs de ma circonscription me demandent verbalement et par écrit ce qu'il signifie. Je suis obligé de leur dire ce que je vous dis, monsieur l'Orateur, qu'à mes yeux la mesure est un chèque en blanc, un bill qui confère à l'administration des pouvoirs illimités pour faire exactement ce qu'elle veut dans le domaine de l'agriculture depuis A jusqu'à Z. Il n'y a rien dans le bill pour rassurer. Je suis convaincu que l'affable ministre de l'Agriculture fera tout son possible pour que des cultivateurs de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve siègent au sein de cette commission. J'espère qu'elle comprendra quelques cultivateurs de Terre-Neuve. On fera sans doute tout ce qu'il faut pour cela, mais les cultivateurs que j'ai rencontrés ne sont pas très rassurés car rien ne donne l'assurance que cela sera fait. Il serait très simple d'intégrer dans le bill l'assurance que les cultivateurs auront eux-mêmes la possibilité de convoquer des réunions. J'estime qu'on devrait leur donner ce pouvoir tout au moins au début, ainsi que le droit d'être représentés au sein du Conseil pour en élire les dirigeants.